

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 1968

OBJET : Instance Société
"ATELIERS de CONSTRUCTION
PREFABRIQUEE DE MAKEVILLE-
STUDAL" contre VILLE DE
ROYAN

68169

Le treize décembre mil neuf cent soixante huit, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 9 décembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, NAULIN, POUGET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMEQ, BERLAND, TETARD, REIX, STIPAL, NARTEAU.

REPRESENTES : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
M. BOUCHET par M. VULTAGGIO
M. OSQUIGUIL par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur expose :

La Société des Ateliers de construction préfabriquée de MAKEVILLE-STUDAL a engagé récemment une instance contre la VILLE de ROYAN, consécutive, selon leurs dires, à la lenteur du règlement des sommes dues par la Ville.

Il importe que la Ville soit représentée dans l'instance en cours auprès du tribunal administratif de BORDEAUX.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de solliciter à cet effet le concours de M. le Bâtonnier SIRE.